

« La Commission De La Condition De La Femme Est Notre Leader Dans La Lutte Mondiale Pour L'égalité Entre Les Sexes Et L'autonomisation Des Femmes », Déclare Le Vice-Secrétaire Général

Ministres et responsables des entités du système des Nations Unies appellent

à agir collectivement et individuellement pour éliminer la violence à l'encontre des femmes

« Trouver ensemble les moyens de faire changer les choses pour éliminer la violence à l'égard des femmes » est la mission que s'est donnée la Commission de la condition de la femme, qui a ouvert, ce matin au Siège de l'ONU à New York, sa cinquante-septième session dont le thème prioritaire porte sur l'« élimination et la prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ».

La Commission de la condition de la femme est « notre leader dans la lutte mondiale pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes », a déclaré le Vice-Secrétaire général de l'ONU, M. Jan Eliasson. Pour la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Michelle Bachelet, la participation de plus de 6 000 représentants de la société civile à la présente session marque un précédent dans l'histoire de la Commission.

« Nous devons réagir à cette violence en tout lieu et à tous les niveaux », a lancé le Vice-Secrétaire général qui a insisté sur la responsabilité de chacun. « Il n'est pas nécessaire d'être un responsable politique ou un personnage connu pour inspirer ses compatriotes », a-t-il fait remarquer.

Cette session, qui se tiendra jusqu'au 15 mars, permettra de partager des expériences et des bonnes pratiques, de souligner les résultats positifs et de parler franchement des lacunes et des défis qu'il reste à surmonter en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, a expliqué la Présidente de la Commission, Mme Marjon Kamara, du Libéria.

Près de 7 femmes sur 10 dans le monde disent avoir été battues, violées, maltraitées ou avoir subi une mutilation au moins une fois dans leur vie, indique le Secrétaire général dans son [rapport](#) sur le thème prioritaire, en soulignant ainsi que la violence contre les femmes est un problème universel, qui existe dans tous les pays et parmi toutes les couches sociales. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes en a fait la preuve en citant des cas allant des États-Unis au Mali, en passant par la République de Moldova ou encore le Pakistan où l'histoire de la jeune Malala est « une source d'inspiration ». Chaque jour, des femmes sont battues par leur conjoint, on leur jette de l'acide au visage, elles sont violées dans les parcs ou sur le chemin du marché, a décrit M. Eliasson.

Selon le même rapport, 140 millions de femmes ont souffert de mutilations génitales et des millions de femmes ou de filles sont victimes de trafic d'êtres humains. Le viol sert souvent comme tactique de guerre, a ajouté Mme Bachelet. « Pour mettre fin à cette violence, il faudrait établir une chaîne de justice efficace et mettre l'accent sur la primauté de droit », a-t-elle insisté, en

notant que 160 pays avaient adopté des lois spéciales en la matière. Il faut aussi éliminer toutes les barrières d'accès à la justice, a relevé la Ministre des femmes et du bien-être social de Fidji, qui s'exprimait au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Se plaçant aussi sur le plan juridique, la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a confirmé le caractère discriminatoire de la violence de genre, au sens de l'article 1 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Comité travaille sur de futures recommandations relatives à l'accès à la justice, aux femmes rurales et aux femmes demandeuses d'asile, a-t-elle indiqué.

Il faut aller au-delà de l'application de dispositions juridiques, a prôné de son côté la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes en appelant les États à respecter concrètement leurs engagements à protéger les femmes. Elle a attiré l'attention notamment sur les meurtres de femmes et de filles.

Les représentants des différents groupes régionaux ont exprimé, ce matin, leur engagement en faveur des femmes. « Bien que la marginalisation des femmes africaines soit enracinée dans le contexte historique, politique, socioéconomique et culturel du continent, les droits des femmes constituent une priorité en Afrique », a affirmé le représentant du Tchad, qui prenait la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Beaucoup d'intervenants ont mis l'accent sur le volet « prévention » qui exige l'engagement de tous les secteurs de la société, en particulier des hommes et des garçons qui sont invités à aller au-delà des stéréotypes. Par ailleurs, plusieurs délégations, comme celle de l'Irlande qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, ont insisté sur la nécessité de garantir les droits à la santé reproductive pour parvenir à l'égalité entre les sexes. L'ensemble des orateurs s'est aussi félicité de la campagne mondiale de l'ONU pour l'élimination de la violence contre les femmes (UNiTE), qui s'achèvera en 2015.

Ils ont aussi invité à examiner les questions d'égalité dans la perspective de l'après-2015. L'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes sont des aspects centraux du développement des sociétés, a assuré le représentant de l'Uruguay, au nom des États du MERCOSUR.

Le thème prioritaire de la session sera discuté au cours d'un débat général et de quatre tables rondes de haut niveau organisées cette semaine, dont deux ont eu lieu cet après-midi. « L'essentiel est de s'assurer que nos déclarations se traduisent par des actions systématiques sur le terrain, qui donneront lieu à des changements réels en faveur des femmes et des filles », a insisté la Présidente.

Au cours des deux tables rondes de l'après-midi, de nombreux ministres et responsables de programmes de lutte contre les violences à l'encontre des femmes ont partagé les défis qu'ils ont pu surmonter et ceux auxquels ils doivent encore faire face. Ils ont notamment détaillé les mesures prises en matière de sensibilisation des hommes, des communautés rurales, des

journalistes, des chefs traditionnels, des enseignants et de la police. Les participants se sont aussi interrogés sur le meilleur moyen de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles, de mettre un terme à la stigmatisation des victimes et de lutter contre l'impunité dont bénéficient les auteurs.

En début de séance ce matin, la Commission a adopté son [ordre du jour provisoire](#) \*. Le thème de l'évaluation qu'elle doit effectuer cette année porte sur « le partage équitable des responsabilités entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne les soins dans le contexte du VIH/sida ». Les questions clefs d'égalité des sexes à inscrire dans le cadre de développement durable pour l'après-2015 seront abordées par la Commission au titre des « Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la situation des femmes ou sur l'égalité des sexes ». Au cours de la session, la Commission abordera aussi la question de la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

La Commission de la condition de la femme poursuivra son débat général de haut niveau, demain, mardi 5 mars, à partir de 10 heures.